



Appel à contribution

Éthique et droit : de nouvelles perspectives d'interactions

Projet d'ouvrage collectif

Par le Centre de recherche juridique de la Faculté de Droit et de Sciences politiques de l'USEK, sous la direction scientifique de Céline Baaklini, Reine Daou et Bechara Karam,

Et le Pôle de recherche sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Catholique de Lyon (Ucly), sous la direction scientifique de Marjolaine Monot-Fouletier et Carine Copain,

A. Présentation

Certains sujets ne s'épuisent pas. L'éthique en est un. Surtout, l'éthique du droit.

L'imperméabilité de la norme juridique à l'éthique, jadis vantée comme un gage de sécurité, a paradoxalement permis aux pires atrocités de l'histoire moderne de se dérouler sous le regard impuissant du droit.

Avec l'avènement d'un monde globalisé, sans frontière, concurrentiel, de plus en plus virtuel et tendant à s'uniformiser, les questionnements relatifs à la légitimation réciproque des règles de droit et de l'éthique se multiplient. De fait, les études et les centres de recherche sur l'éthique et le droit florissent plus que jamais. Pourquoi ? Parce qu'il y a un besoin renouvelé d'explorer encore et toujours les implications éthiques du droit et les implications juridiques de l'éthique, dans un contexte de crise (de modernité) interrogeant la capacité du droit et celle de l'éthique à proposer des réponses légitimes et efficaces à des problématiques éternelles mais qui doivent être considérablement renouvelées dans leur appréhension du fait d'une modernité (notamment technologique) qui élargit le champ et approfondit les risques de leur déploiement. Repenser les relations de l'éthique et du droit, peut répondre au défi de la globalisation des rapports humains, de leur virtualisation, de leur technicisation.

Notre projet d'ouvrage collectif est intitulé « *Éthique et droit : de nouvelles perspectives d'interactions* » car la jonction de ces deux domaines est double : le droit peut être pensé et pratiqué éthiquement, tandis que l'éthique a besoin d'un support juridique pour être pleinement effective.

Les bouleversements profonds que subit notre ère influencent nécessairement ces interactions.

De façon conjoncturelle, les changements, tout autour de nous, sont accentués par la crise du covid-19 qui a initié des processus de remise en question de plusieurs aspects de notre société : de notre conception de la bioéthique jusqu'au droit du travail, en passant par les modèles économiques, politiques, et même juridictionnels.

De façon structurelle, le sens même de l'éthique subit des altérations, du fait de plusieurs courants académiques, dont par exemple, les études américaines issues de la « *théorie critique* ». Exagérations pour certains, justice sociale pour les autres, ces théories ont déjà pignon sur rue dans les universités du vieux monde.

Ainsi, notre projet n'entend pas être simplement « *une recherche de plus* » sur l'éthique, mais est un questionnement nécessaire, sincère et prospectif sur les relations que vont entretenir éthique et droit dans le monde complexe post-covid, qui questionne plus que jamais notre condition humaine contemporaine, notre condition d'être pris dans un réseau de relations « *sociales* » envahies par des nouvelles technologies insaisissables. En somme, comment l'éthique questionne aujourd'hui le juriste ? Comment le droit devient-il porteur d'une éthique opérationnelle ?

Dans quelle mesure l'éthique et le droit, dans leur complémentarité, peuvent mener à une « *vie bonne avec et pour l'autre dans des institutions justes*¹ » ?

L'ouvrage collectif « *Éthique et droit : de nouvelles perspectives d'interactions* », porté par des chercheurs de l'USEK et de l'Ucl, propose d'apporter des éléments de réponse à cette interrogation en explorant les points de convergence et les points de rupture entre éthique et droit, sur trois terrains de rencontre particulièrement complexes et sensibles : la prise en charge de la santé, la régulation de l'économie, la garantie de la sécurité.

B. Pistes de recherche

Suivant une logique thématique, il s'agira ici d'explorer des domaines dans lesquels l'éthique et le droit semblent particulièrement affectés, malmenés par la complexification croissante du monde contemporain.

1. Santé

Exemples : la bioéthique, la déontologie des professions médicales, la déontologie des professions juridiques face à la médecine, l'enseignement à distance et la santé mentale, éthique du service public de la santé en temps de COVID, etc.

2. Économie

Exemples : le droit du travail et les droits des salariés, l'organisation de l'entreprise, les transactions financières, le rôle de l'e-banking, l'économie numérique, la monnaie numérique, justice économique et partage des ressources, l'enseignement universitaire et l'accès au marché, uniformisation/globalisation du droit et de l'éthique, protection des données, gouvernance des entreprises, droit de la compliance.

¹ Paul RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.

3. Sécurité et justice

Exemples : Les pratiques démocratiques, la « *sécurité humaine* », l'homme et son environnement, sécurité vs liberté ; transformation des modalités de rendu de la justice (en particulier : quelles alternatives au droit ?), une nouvelle répartition des territoires de l'éthique et du droit ?

C. Planning

Envoi des propositions de contribution (15 lignes max.) : 31 mai 2021

Date de la décision sur l'acceptation des propositions de contribution : 30 juin 2021

Envoi des articles : 31 décembre 2021

Note : Les articles doivent être compris entre 35000 et 45000 signes (espaces inclus, notes incluses).